

Rapport de Benoît Malenfant, vice-président responsable des assurances, prévention, réparation et régime de retraite

Bonjour à tous et à toutes,

Puisque je me dois d'être bref, je présenterai les grandes lignes des travaux qui ont été effectués au cours de la dernière année pour chacun des dossiers dont je suis responsable à l'exécutif. Si vous avez des questions, je vous invite à les poser lors de l'assemblée générale de votre région ou à communiquer avec moi par courriel ou par téléphone.

Assurances collectives

Au niveau des primes d'assurances, elles sont restées stables avec une légère baisse en vie et en assurance-salaire, malgré une légère augmentation au niveau de la maladie le 1^{er} janvier 2008 (voir tableau 2008 sous l'onglet *assurances* du site Internet du SEMB).

Une ristourne de 400 000\$ sera distribuée auprès des membres ayant cotisé à l'assurance collective en 2006 et 2007 au prorata des prestations payées en assurances vie et maladie (car il n'y a pas de clause de ristourne en assurance-salaire). Un communiqué avec tous les détails sera envoyé lorsque la date de paiement sera connue.

Prévention

En prévention, notre principal forum de discussion avec l'employeur, le comité de santé et sécurité au travail est en dysfonctionnement depuis déjà plusieurs années. L'entente 2 de la convention collective prévoit qu'un comité paritaire de SST doit être opérationnel pour le SEMB, et doit se conformer aux lois et règlements de la LSST de la même façon que les groupes prioritaires qui y sont décrits.

La dernière année et demie a été parsemée de difficultés et d'embûches dans l'amélioration des travaux du comité. Malgré des interventions régulières au comité de soutien¹, ainsi qu'une intervention philosophique au comité de direction², les travaux continuent d'être ardues et pénibles.

La principale problématique se situe au niveau de la reconnaissance du comité. À de multiples reprises³, l'employeur s'est vu demander une réponse sur le principe de l'article 78 de la LSST qui définit le mandat et les rôles du comité paritaire de santé et sécurité. L'employeur a évité de répondre à cette question pendant plus d'un an, pour finalement arriver avec une position officielle à la rencontre du 15 janvier 2008, précisant que pour eux, le comité n'était que consultatif, et ce, malgré l'entente 2 de la convention collective qui est pourtant claire à ce sujet.

¹ Rencontres du 2007-06-20, 2007-07-25, 2007-10-23 et 2008-01-23

² Rencontre du 2007-02-15

³ Rencontres du 2006-12-12, 2007-01-16, 2007-02-15, 2007-03-13, 2007-05-22 et 2007-06-19

Un grief contestant la position de la SAQ face à l'entente 2 de la convention collective a donc été déposé en guise de protestation. D'autres discussions ainsi qu'une implication du comité dans la démarche de partenariat sont à venir, afin de tenter de trouver des solutions à ce litige qui semble persister depuis la nuit des temps.

Pendant ce temps, le quotidien suit son cours et les dossiers s'accumulent. Dans les dossiers majeurs, la hauteur de l'entreposage (5 caisses de haut) dans les aires de réserve est toujours une priorité. Les produits chimiques SIMDUT ou autres, et la machinerie qui entrent dans nos milieux de travail (déjà surchargés) par le biais de sous-traitants de l'entretien ménager, est un autre sérieux problème. Ensuite viennent d'autres problématiques toutes aussi importantes les unes que les autres : le bordel des locaux temporaires lors des rénovations, les caisses enregistreuses de face, les souliers de sécurité dans les bannières dépôt, l'encombrement général des aires de réserve, l'ergonomie des postes de travail bureaux, etc. Si vous avez des problèmes en santé et sécurité dans votre milieu de travail, je vous invite à communiquer avec Sylvain Rochon, nouveau représentant en prévention SEMB SAQ (CSN) (félicitations Sylvain), au 514-776-5475 ou 1-800-361-8427 poste 234.

Alors, malgré la grande noirceur qu'est la prévention à la SAQ, quelques lueurs d'espoir nous sont parvenues au cours de l'année. Un engagement de la vice-présidente aux ressources humaines de la SAQ, Madeleine Gagnon, concernant l'ajout des principes de prévention des accidents du travail au sein des formations déjà existantes, s'est vu concrétisé dans les formations COS données aux 16-19.5. Ce premier pas est encourageant et nous espérons voir cette façon de faire se répandre à l'ensemble des formations données à la SAQ. Madame Gagnon a aussi demandé à ce que l'on implique le comité de santé et de sécurité dans le processus de sélection des nouvelles caisses enregistreuses prévues pour 2010 (sous toute réserve, mais nous sommes quand même d'avance pour travailler correctement le dossier), afin de s'assurer d'implanter un bon outil de travail sécuritaire dans les succursales. Nous sommes encouragés par ces deux engagements qui semblent vouloir se concrétiser, et nous espérons pouvoir travailler à partir de ces bases positives pour avancer ensemble vers des milieux de travail sains et sécuritaires pour les travailleurs et travailleuses de la SAQ.

Réparation

C'est en regardant tout le travail qui est fait dans la gestion des dossiers d'invalidité et de CSST que nous voyons l'importance d'investir en prévention des accidents du travail. Je tiens donc à remercier Émilie Nolet-Rousseau et Vickie Michaud pour leur excellent travail au quotidien qui consiste à répondre à vos questions et faire le suivi des dossiers d'invalidité et d'accidents du travail, tout en étant impliquées dans le comité de santé et sécurité. Les dossiers d'accidents de travail sont nombreux et on dénombre les accidents ayant causé des lésions physiques permanentes par dizaines. Avec l'assistance de la CSN, nous plaidons les dossiers en commission des lésions professionnelles, afin de faire reconnaître les blessures causées par le travail et défendre nos droits à un travail sécuritaire. Au risque de me répéter, le triste constat que nous pouvons faire en réparation, c'est qu'il est déjà trop tard lorsque survient un nouvel accident à traiter. Il est donc impératif d'investir de façon intelligente en prévention, afin de réduire le nombre

d'accidents à la source et s'éviter beaucoup de paperasse, de blessures et de coûts sociaux.

Environnement

Nous sommes présentement en démarche pour trouver deux personnes intéressées à s'impliquer au niveau de l'environnement. Malgré le fait que la SAQ refuse de considérer la consigne sur le verre comme étant une alternative viable, elle a tout de même amorcé un virage vert à plusieurs niveaux. Nous aurons donc du travail à faire pour émettre des suggestions et participer activement à l'amélioration de l'environnement, localement au sein de nos milieux de travail et globalement en tant qu'entreprise responsable.